



Bulletin d'information de l'équipe municipale

87

Janvier
2023

Sommaire

1. Les vœux du maire
2. Efficacité énergétique
3. Bac rouge, bac jaune
4. Frais scolaires et dérogations
5. Recensement en 2023
 - Compléments au n°87
 - Livret d'accueil
 - Calendrier des manifestations
 - Information mutuelle

@
mairie@martignat.com
www.martignat.com
f i
@martignat

Les vœux du maire

Nous abordons cette nouvelle année avec encore beaucoup d'incertitudes.

La crise COVID n'est pas complètement finie au niveau mondial et impacte encore l'économie française. La guerre en Ukraine nous rappelle que la paix n'est pas acquise et déstabilise encore l'influence géopolitique de la France.

Par-dessus tout, nous subissons une politique industrielle et énergétique qui a vu la France perdre son pouvoir d'indépendance vis-à-vis de certains pays, filières et produits de première nécessité. Les prix flambent, l'inflation explose.

La crise écologique nous éclate en pleine figure et transforme déjà nos habitudes de vie, de déplacement et de consommation.

Et c'est en bout de chaîne que la situation s'aggrave. Le pouvoir d'achat se réduit, les entreprises tournent au ralenti et les commerces de proximité luttent pour ne pas baisser le rideau.

Dans ce contexte sombre, fort heureusement nous pouvons faire appel à la solidarité mais aussi à l'intelligence collective. L'Homme est intelligent et s'adapte à toutes les situations.

L'espèce humaine a connu de nombreuses crises ce qui ne l'a pas empêché de résister, s'adapter pour évoluer et progresser.

Nous ferons de même à Martignat et nous continuerons à investir dans les projets d'avenir.

Nos travaux s'orienteront dorénavant sur la rénovation énergétique de nos installations publiques. Nos actions éducatives sensibiliseront les jeunes à la préservation de nos richesses naturelles (eau, forêt...).

Nos événements seront toujours aussi nombreux mais moins dispendieux. Nos réflexions s'engageront sur des perspectives de transformation du centre village pour sécuriser, apaiser les routes et pour laisser plus de place aux déplacements en mode doux à Martignat.

Nous continuerons à investir dans le foncier, en zone forestière et surtout en zone urbaine pour développer de futurs projets. Nous travaillerons à vous apporter les nombreux services que vous attendez notamment en matière de santé.

Enfin, les membres du CCAS, les élus et tous les agents communaux se tiennent à votre disposition en cas d'accident de la vie pour vous aider à surmonter les épreuves.

Comme vous le voyez, Martignat reste droit, solide sur ses bases, éveillé pour relever les défis avec vous. Je terminerai par une phrase de Nelson MANDELA "Nous travaillerons ensemble pour soutenir le courage là où il y a la peur, pour encourager la négociation là où il y a le conflit, et donner l'espoir là où règne le désespoir".



A vos côtés, nous vous souhaitons à toutes et à tous une belle et heureuse année 2023

Efficacité énergétique

Le prix de l'énergie et l'impact climatique lié à l'utilisation des énergies fossiles amènent la commune à se poser la question de son efficacité énergétique, comme tout un chacun. Et pour passer des belles intentions aux actes, la municipalité a décidé de créer spécifiquement un poste d'adjoint en charge de ces questions.

Etat des lieux

La commune achète son énergie (gaz-électricité) avec le puissant groupement d'achat du SIEA (Syndicat Intercommunal d'énergie et de E-communication de l'Ain). En 2023, le prix du gaz sera multiplié par quatre et celui de l'électricité subira une légère augmentation. Ces tarifs restent malgré tout "compétitifs" dans l'environnement actuel. Le chauffage devient une préoccupation majeure.

A titre d'information, nous favorisons la filière française de création de biogaz en incorporant 10% de ce dernier dans nos approvisionnements.

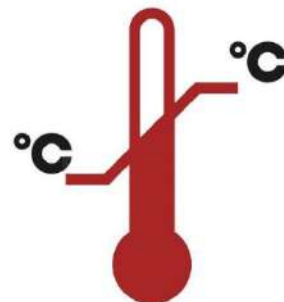
Bâtiments communaux

Dans un 1^{er} temps et pour satisfaire à la déclaration obligatoire imposée par l'Observatoire de la Performance Energétique, de la Rénovation et des Actions du Tertiaire (OPERAT), nous avons évalué chaque bâtiment communal. Un seul dépasse les 1 000 m² de surface au sol, limite minimale pour la plateforme de recensement : le Complexe du Lange. Nous avons dû renseigner les surfaces, les affectations, les consommations pour que son efficacité énergétique soit évaluée. Si elle est jugée insuffisante en comparaison à des standards nationaux, nous devons alors mettre en œuvre un plan d'amélioration et nous pourrions pour cela bénéficier d'aides publiques.

La commune possède une dizaine de bâtiments accueillant plus ou moins régulièrement du public. Ils sont pour la plupart chauffés au gaz de ville. Le niveau d'isolation est disparate suivant les dates de construction ou de rénovation. Deux importants consommateurs ont retenu notre attention, les bâtiments abritant la mairie et l'école maternelle. Pour ces derniers, nous faisons réaliser un audit énergétique complet par le cabinet spécialisé EFFICIENCIES qui nous permettra de graduer notre plan d'action.

D'ores et déjà, nous mettons en place des mesures simples, de bon sens :

- Vérification de tous les systèmes de chauffage : bon fonctionnement des radiateurs et des vannes thermostatiques.
- Limitation des températures dans les établissements communaux par la régulation des températures en amont et la baisse de celles-ci dans les plages d'inactivité.
- Diminution de la température dans le gymnase du Complexe du Lange.
- Installation de thermomètres pour la prise en compte de la problématique par chacun.
- Déploiement de l'éclairage led dans tous les bâtiments communaux là où ce n'est pas encore fait.



Eclairage public et illuminations de Noël



La commune dispose de 492 points lumineux dont 352 utilisent des ampoules au sodium. A chaque réparation ou rénovation de rue, ces anciennes ampoules sont remplacées par des systèmes à technologie led beaucoup plus économes en énergie, au flux lumineux très directif et facile à moduler suivant les plages horaires. A ce jour, 140 points sont équipés de cette technologie.

Le Syndicat Intercommunal d'énergie et de E-communication de l'Ain (SIEA), gestionnaire de notre réseau a réalisé une étude à notre demande pour commuter rapidement les points lumineux les plus consommateurs, ceux de 150W et 100W.

Un investissement est prévu en 2023 pour la modification de 53 points avec un reste à charge pour la commune de 45 000 € TTC environ.

L'arrêt de l'éclairage pendant une période de la nuit a été évoqué en conseil municipal. La majorité en a rejeté l'idée pour des raisons de sécurité. Quand cela est technologiquement possible, l'intensité lumineuse est modulée au cours de la nuit. C'est le cas route de Jargeat par exemple.

Pour les illuminations de Noël, il a été décidé de les maintenir mais d'en limiter la durée.

Toutes les guirlandes sont à led donc économes en énergie. La puissance totale des décors de Noël installés à Martignat et Evron est de 2 300 W.

Le TRI des emballages simplifié !

A partir de Janvier 2023, le geste de tri devient logique, utile et simple :

Bac jaune : déchets recyclables



Vous avez constaté l'arrivée de nouveaux bacs à couvercle jaune. Que doit-on mettre à l'intérieur ?

Tous les emballages en vrac, séparés les uns des autres: en métal, plastique, les papiers, les cartons et les briques alimentaires. Inutile de les rincer, il suffit de bien les vider.

Bac rouge : déchets non recyclables



Dans les bacs à couvercle rouge nous continuons de jeter dans des sacs poubelle :

Les ordures ménagères, les objets en plastique type brosse à dent, gourde, la vaisselle cassée et les tissus sanitaires type essuie-tout ou lingettes.

Collecte : MERCREDI tous les 15 jours, semaines impaires

Collecte : Tous les LUNDIS (celle du jeudi est supprimée)

Les bacs doivent être sortis la veille au soir puis rentrés après la collecte.



Le verre est toujours à déposer dans les containers disponibles aux cinq points de tri de la commune : rue des Peupliers, ZA des Lavours, vers le cimetière, rue du Chemin de fer et à Evron vers la maison commune.



Les grands cartons sont à emmener à la déchetterie de Veyziat.



DÉCHETS COMPOSTABLES

Tentez le compostage
Demandez votre bac à
Haut-Bugey
Agglomération

DANS CE BAC, JE TRIE EN VRAC TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS

Papiers et emballages en carton



Emballages en métal



Emballages plastiques



Les bons gestes de tri

Bien les vider, inutile de laver, déposer dans le bac séparés les uns des autres et sans sac. Apporter les gros cartons en déchetterie.



Dans le bac jaune, je dépose les emballages et papiers en vrac

Le tri, un geste éco-citoyen

Livret d'accueil

La commission communication a préparé un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants dans notre commune, remis à l'accueil en mairie ou à l'occasion d'une soirée dédiée.

Ce guide se veut pratique et rassemble beaucoup d'informations. Il nous semble que cela intéresse tous les habitants, aussi nous avons décidé d'en distribuer un exemplaire avec chaque Martignat Info de ce début d'année.



Frais scolaires et dérogations

Un élève entrant en école maternelle ou élémentaire relevant de l'enseignement public obéit à la sectorisation scolaire. Les élèves sont donc scolarisés dans l'établissement correspondant à leur lieu de résidence.

Une **dérogation** peut être accordée, à **titre exceptionnel**, par le maire de la commune. Elle permet à un enfant d'être admis dans une école maternelle ou élémentaire d'une autre commune.

Elles sont accordées lorsque :

- les deux parents travaillent dans la commune d'accueil et que l'école du lieu de résidence n'a pas de cantine ou de garderie,
- un frère ou une sœur est déjà inscrit dans l'école d'accueil,
- des raisons médicales avec un suivi spécifique de l'enfant l'imposent.

La scolarisation d'un enfant hors de sa commune de résidence est soumise à un mécanisme de répartition des frais de scolarisation entre les deux communes. Ces frais sont payés par moitié par la commune qui accepte la dérogation.

Pour la commune de Martignat, les frais de fonctionnement engagés par la commune pour l'année scolaire écoulée (2021-2022) sont de :

- Ecole maternelle : **114 433,99 €** pour 59 enfants,
soit **1 939,56 € par enfant**
- Ecole élémentaire : **53 351,29 €** pour 103 enfants,
soit **517,97 € par enfant**

La différence importante entre maternelle et élémentaire s'explique par la présence d'ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) rémunérés par la commune.

Dans le cas de dérogation, la commune extérieure doit s'acquitter de la moitié de cette somme, c'est-à-dire :

- Ecole maternelle : 969,78 € par enfant
- Ecole élémentaire : 258,99 € par enfant

De la même façon, Martignat règle aux autres communes la moitié de leurs frais réels.

Pour cette année scolaire 2022-2023, un nouvel enfant a été accepté par dérogation en maternelle et trois enfants de Martignat le sont dans des communes extérieures.

Recensement 2023

Cette année, le recensement se déroulera du **jeudi 19 janvier au samedi 18 février 2023**.

Tous les habitants seront prévenus par un courrier déposé dans leur boîte aux lettres par l'agent recenseur tenu au secret professionnel.

Vous avez la possibilité de remplir le formulaire papier ou de le saisir en ligne avec vos identifiants de connexion, à l'adresse : **www.le-recensement-et-moi.fr**, c'est simple et rapide.

Si vous n'avez pas saisi les renseignements en ligne, l'agent revient récupérer le formulaire papier et vous aide à le compléter si nécessaire.

Les trois agents sont identifiés par des badges officiels et se présenteront dans les différents quartiers :



Mireille AMIN, secteur Est du village et Evron



Delphine JACQUAND

Centre village
et quartiers Sud de Martignat

Jeannine LETILLY

Versant Ouest du village, route de
Jargeat et de Groissiat, ...

EVENEMENTS DU PREMIER TRIMESTRE

- Vendredi 13 janvier** Vœux du maire et soirée des récompenses au complexe du Lange à 19h.
- Samedi 11 février** Ventes de saucissons de la boucherie LARÇON par Speed Five, en matinée devant la boulangerie du Lange.
- Samedi 11 février** La troupe "Les Chats et Entrechats" organise de 10h à 18h un vide dressing au complexe du Lange.

Repas des Aînés - Illuminations, deux beaux évènements festifs !



Des formations "Gestes qui sauvent" en 2023

OBJECTIF DE LA FORMATION : Dans le cadre d'une sensibilisation de la population aux gestes de premiers secours, il est institué **une sensibilisation aux « gestes qui sauvent »** (GQS), pour permettre au plus grand nombre de citoyens de **devenir le premier maillon de la chaîne des secours** et ainsi de **préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant les secours organisés**.

Cette sensibilisation permet d'agir en situation d'exception mais également dans la vie quotidienne même si le PSC 1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) reste la formation citoyenne de référence.

CONTENU DE LA FORMATION : La durée de la formation dispensée est fixée à **2 heures** pour une formation organisée exclusivement en présentiel, **à partir de 10 ans et par groupe de 10 à 15 personnes maximum**, dans un local communal.

Les locaux de formation sont conformes en termes d'accessibilité aux personnes en situation de handicap. La municipalité co-organisera avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Ain des formations "Gestes qui sauvent" avec un sapeur-pompier moniteur de secourisme de la commune. Les préinscriptions se feront par email à lulu.carole@sfr.fr ou par SMS au **06 07 76 42 42**. Les dates de formation vous seront communiquées par retour d'email ou SMS dans la limite des places disponibles.



L'Amicale des Anciens Combattants de MARTIGNAT GROISSIAT a fêté ses 100 ans



Y. NOVAKOSKI et JM. VUAILLAT devant l'exposition

Après le conflit mondial de 14/18, en fin d'année 1921, les Anciens Combattants de la commune de Martignat expriment la volonté de créer l'Amicale des Mutilés et des Anciens Combattants de la commune de Martignat. En janvier 1922, l'association dépose ses statuts à la préfecture et, à ses débuts, celle-ci fonctionne comme une vraie mutuelle, entraide morale et financière en cas de maladie, décès ou aide aux veuves.

A la suite d'autres conflits, en 1965, l'association devient Amicale des Mutilés et des Anciens Combattants des guerres 14/18, 39/45, d'Afrique du Nord et d'Indochine, déportés, prisonniers et résistants.

En 1984, les deux communes de Martignat et Groissiat s'unissent pour les commémorations et, en 2007, l'association inclut officiellement les deux communes sous l'appellation « Amicale des Anciens Combattants de Martignat et Groissiat ».

Ces dernières années, Aimé PICHON président, et son bureau, au vu de l'âge avancé de ses membres, souhaitent rajeunir l'association en intégrant les descendants des Anciens Combattants (AC) dans l'association afin de pérenniser le devoir du souvenir.

C'est ainsi qu'en 2021, les descendants des familles de Gaston LAMOLERE (ancien président de 1977 à 2007 et aussi une sommité communale), Madame GENIN, Jean NOVAKOSKI et Jean VUAILLAT, adhèrent à l'amicale.

Depuis, un nouveau bureau a vu le jour :

Président : Jean-Marie VUAILLAT, fils d'AC et AC lui-même - Président d'honneur: Aimé PICHON AC - Trésorier: Yvan NOVAKOSKI, fils d'AC - Secrétaire : Fernand FAFIOTTE, AC - les membres : Jeanne COURVILLE, veuve d'AC - Paul PATRAS AC - Philippe et Jean- Louis LAMOLERE, fils d'AC.

Afin de marquer ce centenaire, à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre 2022, une exposition historique a été montée par le président et présentée à la salle des fêtes à l'occasion du vin d'honneur servi par la municipalité.

Lors de la cérémonie, les enfants des deux communes ont chanté avec la chorale l'Echo du l'Ange et lu les noms gravés sur le monument communal des morts pour la France lors des divers conflits. La cérémonie s'est clôturée avec les allocutions des deux maires, Mme DEGUERRY et M. ISSARTEL.

Les objectifs de l'association pour 2023 est de recenser et de monter des dossiers administratifs avec la collaboration des deux communes et du souvenir français pour revaloriser et entretenir les sépultures de ces combattants morts pour la France qui n'ont plus de famille, au nom du devoir de mémoire.

Démarches pour inscrire votre enfant à l'école pour la rentrée 2023

Pour les enfants nés en 2020, pour les élèves rentrant au CP et les nouveaux arrivants sur la commune.

L'inscription de l'enfant pour l'école se fait tout d'abord en mairie puis à l'école.

1^{ère} étape : Inscription en mairie

Vous devrez vous présenter munis des **originaux** suivants :

- D'un document justifiant de l'identité de l'enfant ;
- D'un document justifiant de l'identité des personnes responsables de l'enfant (exemple : livret de famille, carte d'identité, copie d'extrait d'acte de naissance de l'enfant ou tout autre document prouvant son identité et sa filiation)
- D'un justificatif de domicile.

Une fois l'inscription réalisée, la mairie vous délivrera un certificat d'inscription.

2^{ème} étape : Admission à l'école

Pour inscrire définitivement votre enfant, vous devez ensuite prendre rendez-vous :

- A l'école maternelle par mail adressé à Mme MULOTTI : ce.0011027l@ac-lyon.fr (du 2 janvier 2023 au 28 février 2023).
- A l'école élémentaire par mail à l'attention de M. SAVARIN : ce.0010139w@ac-lyon.fr ou par téléphone au 04 74 81 12 74 (**uniquement les vendredis à partir de mai 2023**)

La directrice ou le directeur de l'école effectuera cette admission à l'école, sur présentation :

- Du certificat d'inscription délivré par la mairie,
- D'un document attestant que l'enfant a eu les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifiant d'une contre-indication.

NOUVEAU
INSCRIPTION DES CP



Les Sapeurs Pompiers recrutent des volontaires

Vous avez été pompier volontaire ou vous souhaitez le devenir, **le Centre de Première Intervention de Martignat recrute.**

Le Sapeur-Pompier Volontaire (SPV) participe aux missions de sécurité civile de toute nature confiées principalement aux services d'incendie et de secours (bien, personne, environnement).

Tout sapeur-pompier volontaire bénéficie d'une formation initiale à la suite de son engagement, adaptée aux missions exercées dans son centre de secours, puis d'une formation continue et de perfectionnement tout au long de sa carrière.

Si vous êtes intéressés, contactez le chef de corps, Yvan NOVAKOSKI à cette adresse : novakoski.yvan@orange.fr

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2023

JANVIER	Vendredi 13	Municipalité	Vœux du Maire / soirée des Récompenses	Complexe	19h
FEVRIER	Samedi 11 Samedi 11	Speed Five Les Chats/Entrechats	Vente de saucissons Vide Dressing	Devant la boulangerie du Lange Complexe	Matinée Journée
MARS					
AVRIL	Dimanche 2 Samedi 15 Samedi 29	Amicale des Pompiers Municipalité Tarot Loisir du Lange	Fête du Four Nettoyage de printemps Concours inter associations	Four de Jargeat Place de la Mairie Salle des Fêtes	Matinée 9h Après-midi
MAI	Lundi 8 Mardi 9 Dimanche 14 Dimanche 28	Anciens Combattants et Municipalité Amicale des Boules Sou des Ecoles Handball Club	Cérémonie Concours de boules Vide Grenier Tournois -9 ans	Monument aux morts Plateau Sportif ZA des Lavours Complexe	Groissiat Journée Journée Après-midi
JUIN	Samedi 3 Samedi 10 Dimanche 11 Samedi 24	Tennis Club Les Chats/Entrechats Speed Five Ascor	Fête du Tennis Repas, Spectacle (à la télé 2) Vide maison Géant Spectacle de fin d'année	Plateau sportif Salle des Fêtes Rue du Commerce/village Complexe	Après-midi Soirée Journée Soirée
JUILLET	Samedi 1 Vendredi 7 Samedi 8 Vendredi 14	Sou des Ecoles Vétérans du Foot Amicale des boules Municipalité	Fêtes des Ecoles Concours de Pétaques Concours de boules 16 doublettes Cérémonie/ Repas tiré du sac	Complexe Plateau sportif Plateau Sportif Aux Granges	Journée Soirée Journée 11h
Août					
SEPTEMBRE	Samedi 2 Samedi 2,3 Vendredi 15,16,17	Tarot Loisir du Lange Tennis Club Municipalité	Concours de Tarot Tournois Multi-Chance Fête Patronale de la Saint Maurice	Salle des fêtes Plateau Sportif Complexe du Lange	Journée Journée week-end
OCTOBRE	Dimanche 8 Dimanche 8 Samedi 14 ou 21	Les Chats/Entrechats Speed Five Comité des fêtes	Journée Artisanale Exposition voitures Fête de la bière	Complexe Z. des Lavours Complexe	Journée Journée Soirée
NOVEMBRE	Samedi 4 Samedi 11 Vendredi 17 Samedi 18	Tennis Club Anciens Combattants et Municipalité Gymnastique du Lange CCAS et Municipalité	Gouter d'Halloween Cérémonie Beujolais nouveau Repas des aînés	Complexe Monument aux morts Salle des fêtes ou complexe Complexe	Après-midi Groissiat 18h00 12h
DECEMBRE	Dimanche 3 Vendredi 15	Sou des Ecoles Associations et Municipalité	Loto Illuminations	Complexe Complexe	13h30 18h